

**Dépannage, remorquage,
amarrage, grutage**

7 Dépannage , remorquage, amarrage, grutage

7.1 Dépannage , remorquage, amarrage

7.1.1 Dépannage / remorquage d'une chargeuse pivotante en panne de moteur ou de dispositif de translation

ATTENTION

La chargeuse pivotante ne doit pas être remorquée. Tout essai de remorquage entraîne des dommages.



DANGER

Protéger l'emplacement de dépannage sur voies publiques.



TRES IMPORTANT

- Le remorquage n'est admis que pour débarrasser un emplacement d'intervention ou pour libérer une route.
- Les travaux de préparation au remorquage dépendent si le moteur est tombé en panne et de cette manière l'installation hydraulique entière est rendue hors service ou si seul l'organe de translation est tombé en panne et que le moteur puisse entraîner l'installation hydraulique restante.



7.1.1.1 Remorquage d'une chargeuse pivotante en panne de moteur

- (1) Actionner l'interrupteur à bascule pour feux de détresse (4-11/10).
- (2) Mettre le commutateur de direction (4-10/3) en position "0".



TRES IMPORTANT

N'exécuter seulement ensuite les travaux de préparation des points (3), (5), (6) et (11) que si l'emplacement de dépannage **ne se situe pas** dans une zone de circulation publique:

(3) Une fois les roues de l'essieu AV placées droites, tourner la soupape d'inversion pour la direction (4-9/4) en position "roues arrières motrices".

(4) Serrer le frein de parking (4-10/8).



Fig. 7-1

ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des calles sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.

(5) Couvrir la lame de godet et les dents avec la capot de protection (5-3/flèche).

(6) Connecter la fiche du capot de protection à la prise (5-4/flèche).

(7) Pousser le transmetteur de soupape pour l'hydraulique de travail (4-10/2) au-delà de son point de poussée jusqu'à sa première position.

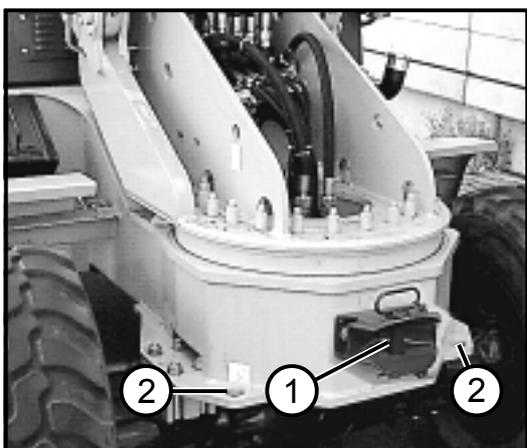


Fig. 7-2

(8) Avec un engin de levage adéquat, tel que chargeuse pivotante avec un godet ajouté, soulever d'autant la flèche porte-godet de la chargeuse pivotante à remorquer, de manière à ce que les supports de la flèche porte-godet puissent être insérés (7-1).

(9) Insérer les supports de la flèche porte-godet (1-1/flèche) et abaisser la flèche porte-godet jusqu'aux supports de la flèche porte-godet.

(10) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(11) Bloquer le système de pivotement par la pose de cale de blocage (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage du système de pivotement (1-4/flèche).

(12) Amener la barre de remorquage à l'engin à remorquer [(7-2/1 - remorquage avant) ou (7-4/1 - remorquage arrière)] et au véhicule tracteur.

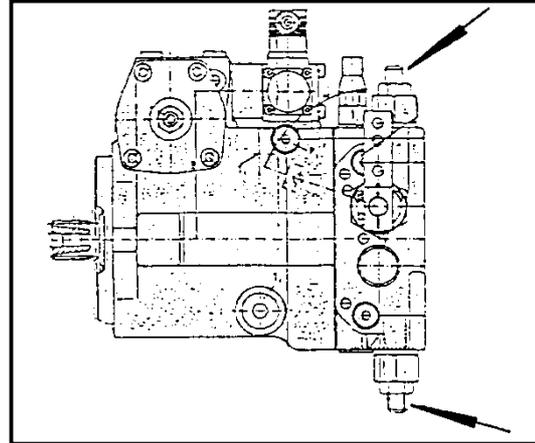


Fig. 7-3

ATTENTION

Si l'engin ne possède devant aucun attelage de manoeuvre et aucun attelage de remorquage, le véhicule ne peut être remorqué qu'en marche arrière.

(13) Avant le remorquage, placer l'organe de translation hydrostatique sur la position "libre circulation". Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-3/flèche) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à tête hexagonale (SW 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous à tête hexagonale.

TRES IMPORTANT

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous à tête hexagonale, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous à tête hexagonale.

(14) Le cas échéant enlever les cales.

(15) Desserrer le frein de parking (4-10/8).

DANGER

- Les forces de direction sont considérablement plus grandes quand le moteur est en panne.
- Remorquer le véhicule à vitesse extrêmement réduite (2 km/h).

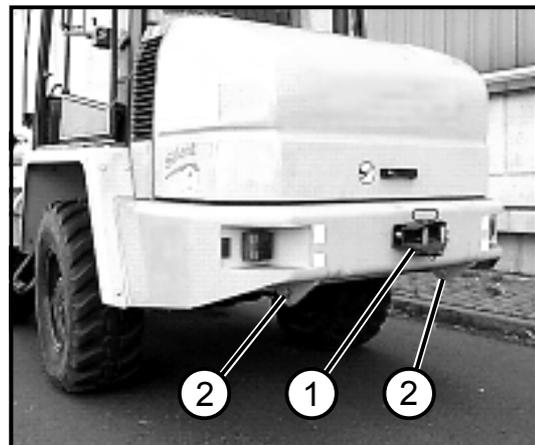


Fig. 7-4

- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.
- Pour des distances plus longues, le véhicule en panne doit être remorqué par un service de dépannage (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2, 7-4/1 et 7-4/2).
- La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre/de remorquage avant (7-2/1) est de 8,0 t horizontalement dans le sens de la longueur.
- La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre/de remorquage arrière (7-4/1) est de 8,0 t horizontalement dans le sens de la longueur.
- La charge maximale autorisée pour des points d'amarrage/de prise en charge (7-2/2, et 7-4/2) est de 2,0 t pour un angle de 45°.

7.1.1.2 Remorquage d'une chargeuse pivotante en panne de dispositif de translation

- (1) Actionner l'interrupteur à bascule pour les feux de détresse (4-11/10).
- (2) Mettre le commutateur de direction (4-10/3) en position "0".



TRES IMPORTANT

N'exécuter seulement ensuite les travaux de préparation des points (3), (5), (6) et (9) que si l'emplacement de dépannage **ne se situe pas** dans une zone de circulation publique:

- (3) Une fois les roues de l'essieu AV placées droites, tourner la soupape d'inversion pour la direction (4-9/4) en position "roues arrières motrices".
- (4) Serrer le frein de parking (4-10/8).

ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des calles sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.



(5) Couvrir la lame de godet et les dents avec la capot de protection (5-3/flèche).

(6) Connecter la fiche du capot de protection à la prise (5-4/flèche).

(7) Soulever la flèche porte-godet, insérer les supports de la flèche porte-godet (1-1/flèche) et abaisser la flèche porte-godet en actionnant le levier pour l'hydraulique de travail (4-10/2) jusque sur les supports de la flèche porte-godet.

(8) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(9) Bloquer le système de pivotement par la pose de cale de blocage (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage du système de pivotement (1-4/flèche).

(10) Amener la barre de remorquage à l'engin à remorquer [(7-2/1 - remorquage avant) ou (7-4/1 - remorquage arrière)] et au véhicule tracteur.

ATTENTION

Si l'engin ne possède devant aucun attelage de manoeuvre et aucun attelage de remorquage, le véhicule ne peut être remorqué qu'en marche arrière.



(11) Avant le remorquage, placer l'organe de translation hydrostatique sur la position "libre circulation". Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-3/flèche) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à tête hexagonale (SW 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous à tête hexagonale.



TRES IMPORTANT

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous à tête hexagonale, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous à tête hexagonale.

(12) Le cas échéant enlever les cales.

(13) Desserrer le frein de parking (4-10/8).



DANGER

- Remorquer le véhicule à vitesse extrêmement réduite (2 km/h).
- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.
- Pour des distances plus longues, le véhicule en panne doit être remorqué par un service de dépannage (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2, 7-4/1 et 7-4/2).



TRES IMPORTANT

La charge autorisée maximale des points d'amarrage et des points d'attache voir page 7-4.

7.2 Grutage

Le véhicule à gruter doit être préparé comme suit:

- (1) Mettre le commutateur de direction (4-10/3) sur la position "0".
- (2) Enclencher la vitesse de marche "I" (4-11/13) (ne vaut que pour les véhicules à vitesse élevée).
- (3) Enclencher le cran de marche hydraulique "I" (4-10/1).
- (4) Serrer le frein de parking (4-10/8).
- (5) Soulever ou descendre la flèche porte-godet de telle sorte que son point le plus bas ou le point le plus bas du godet soit au moins à 30 cm au-dessus de la chaussée (5-2).

(6) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(7) Bloquer le système de pivotement par la pose de cale de blocage (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage du système de pivotement (1-4/flèche).

(8) Fermer les portes.

(9) Plier le rétroviseur extérieur vers l'intérieur.

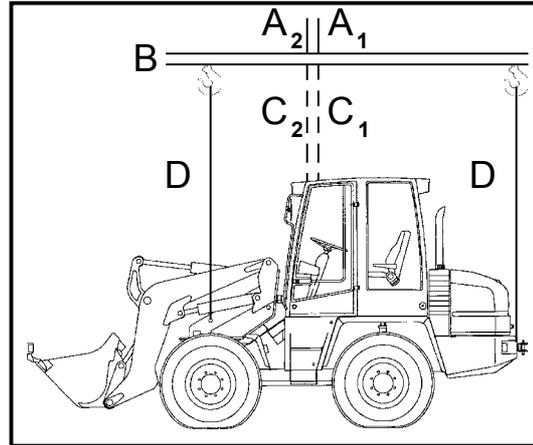


Fig. 7-5

ATTENTION

Respecter particulièrement les points suivants lors du grutage. Fig. 7-5:

- Le point de levage (A_1 - engin sans godet standard, ou A_2 - engin avec godet standard) du moyen de levage (B) doit être exactement à la verticale du centre de gravité (C_1 ou C_2) de l'engin, de manière à ce que le moyen de levage soit **horizontal et parallèle** à l'axe longitudinal de l'engin.
- Les points d'attache (D) doivent être à la verticale des points de levage de l'engin (7-6/flèche et 7-7/flèche).

DANGER

Les points d'attache doivent tolérer une résistance de traction d'au moins 3,0 t.

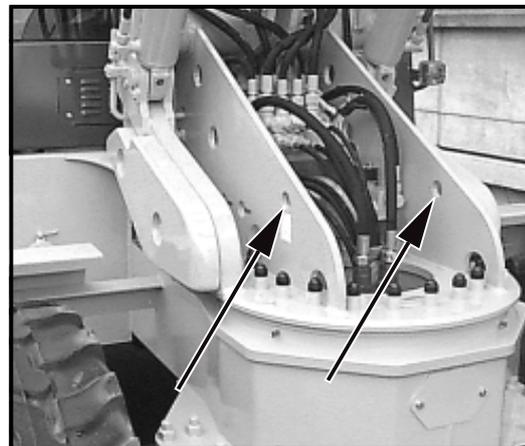


Fig. 7-6



Fig. 7-7